



## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

### **1. Généralités**

- a. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à tous les produits et à toutes les prestations fournies par l'entreprise L'Entrepôt SA. Elles font partie du contrat entre les utilisateurs du centre et la société L'Entrepôt SA exploitant ledit centre.
- b. Un contrat est réputé conclu entre un utilisateur et l'entreprise L'Entrepôt SA lors de l'achat d'une entrée ou d'un abonnement, à la réservation d'un cours ou lors de l'achat d'un produit.
- c. L'Entrepôt SA se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions générales, les prix et les offres. Les modifications prennent effet dès leur publication sur le site internet.

### **2. Billets et abonnements**

#### **a. Entrée**

Toutes les entrées sont payantes, quel que soit l'âge de l'utilisateur.

#### **b. Validité**

Les billets sont personnels et non transmissibles. Ils sont uniquement valables durant les heures d'exploitation.

Les entrées au Trampoline Park sont limitées à la durée indiquée sur le ticket. Toutes les autres entrées qualifiées de « journalières » sont valables pour une seule visite : si l'utilisateur quitte le centre, cela sera considéré comme une sortie définitive.

Les abonnements sont nominatifs et non transmissibles. Ils sont uniquement valables durant les heures d'exploitation.

#### **c. Réduction**

Les réductions (étudiants, apprentis, AVS, AI, AC, CAS, guide) ne sont accordées que sur présentation d'une carte ou attestation valable.

#### **d. Perte ou vol**

En cas de perte ou de vol d'un billet, ce dernier est remplacé sur présentation de la quittance d'achat. Si l'achat ne peut pas être justifié, l'utilisateur doit payer un nouveau billet.

#### **e. Abus/ contrefaçon**

Les billets et abonnements utilisés abusivement ou contrefaits sont confisqués. L'utilisateur devra payer un dédommagement de CHF 150.- pour chaque journée fraudée. Sous réserve de mesures de droit civil ou pénal.

#### **f. Échange / remboursement**

Les billets et abonnements achetés ne peuvent être échangés ultérieurement contre d'autres billets ou abonnements.

Les billets et abonnements ne peuvent pas être remboursés en cas de non-utilisation.

Des fermetures ou restrictions de tout ou partie des activités peuvent survenir temporairement pour des travaux, entretien, ouverture ou compétition. Ces restrictions ne donnent lieu à aucune indemnisation de la part de l'entreprise envers les utilisateurs. L'Entrepôt SA peut décider, à son bon vouloir, d'une réduction sur le prix de l'entrée. Aucune compensation n'est accordée aux détenteurs d'un abonnement.

Si l'exploitation est entièrement ou partiellement suspendue en raison de cas de force majeure (p. ex. fermeture exceptionnelle du centre), le client n'a droit à aucun remboursement.

#### **g. Suspension de l'abonnement**

L'abonnement ne peut pas être suspendu ou « gelé », ce même sur présentation d'un certificat médical.

#### **h. Résiliation**

L'abonnement ne peut pas être résilié en cours d'année.

### **3. Bons cadeaux**

- a. Les bons cadeaux Qweekle sont généralement valables pendant une période de 2 ans (cf. la date d'émission et d'expiration sur le bon cadeau). A l'échéance de cette période, l'entreprise L'Entrepôt SA n'est plus tenue d'accepter le bon cadeau.
- b. Les bons cadeaux Qweekle ne sont pas valables au restaurant.
- c. Chaque bon cadeau vendu au client par l'entreprise L'Entrepôt SA contient un code infalsifiable. Il est possible pour le client d'imprimer le bon cadeau à plusieurs reprises, cependant une seule impression est valable et peut être utilisée. L'essai d'utilisation multiple d'un seul et même bon cadeau représente un cas de fraude et peut être sujet d'une poursuite judiciaire.

Il n'existe aucun droit de remplacement ou réémission d'un bon cadeau de la part de l'entreprise L'Entrepôt SA lors d'un essai d'utilisation multiple d'un seul bon cadeau, même si la personne ayant bénéficié du bon cadeau n'est pas le titulaire légal du bon cadeau. Dans ce cas, une poursuite judiciaire pour falsification de documents peut être ouverte contre la personne ayant faussement bénéficié du bon cadeau.

- d. Étant donnée la possibilité de transmission d'un bon cadeau, l'entreprise L'Entrepôt SA n'est pas tenue de vérifier le droit de possession de la personne bénéficiant du bon cadeau. L'entreprise doit uniquement s'assurer du fait qu'il s'agisse d'un numéro de bon cadeau Qweekle valable et que le bon cadeau ait bien été payé.
- e. Si après utilisation du bon cadeau, un solde demeure, l'utilisateur pourra le faire valoir lors de son prochain achat. L'Entrepôt SA n'est pas tenu de rembourser ce solde en liquide, mais uniquement de l'accepter comme moyen de paiement lors d'une prochaine visite de l'utilisateur.
- f. Les bons cadeaux ne peuvent pas être restitués en échange de leur valeur en argent liquide.

- g. En cas de perte ou de vol d'un bon cadeau qui n'est pas lié à un compte client, ce dernier ne peut pas être remplacé ou remboursé.

#### **4. Cours et stages**

- a. Les inscriptions au cours et stages peuvent être effectuées via notre site internet [www.lentrepot.ch](http://www.lentrepot.ch) dans les délais impartis. Passé ce délai, il est encore possible de s'inscrire auprès du secrétariat, dans la mesure des places disponibles.
- b. Le paiement fait foi de la confirmation d'inscription.
- c. Si le nombre d'inscrits est insuffisant, le cours ou le stage sera annulé, et les participants en seront informés par e-mail. Leur inscription sera alors déplacée sur un autre cours ou remboursée. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas de non-confirmation d'un cours ou d'un stage.
- d. Les entrées à la salle durant la durée de la leçon sont comprises dans le prix du cours ou du stage.

#### **5. Anniversaires**

Pour confirmer votre réservation pour un anniversaire à L'Entrepôt, un acompte de 90 CHF est requis. Cet acompte garantit votre créneau et la disponibilité des moniteurs. Le nombre d'enfants peut être ajusté le jour même, avec un règlement du solde sur place.

#### **6. Céramique & Café**

- a. Les inscriptions au Céramique & Café peuvent être effectuées via notre site internet [www.lentrepot.ch](http://www.lentrepot.ch).
- b. Le paiement confirme l'inscription.
- c. Les suppléments éventuels (pièces additionnelles, grandes tailles, etc.) seront à régler sur place le jour de l'activité.
- d. Une boisson est offerte durant l'activité.
- e. Le client est responsable de l'identification et de la récupération de sa pièce. La prise d'une photo avant la cuisson est obligatoire, sans quoi le retrait de la pièce ne pourra pas être effectué.
- f. L'Entrepôt n'est pas responsable en cas de perte, d'échange ou de réclamation liée à une confusion lors de la remise des pièces terminées.
- g. Les irrégularités mineures dues au processus artisanal (variations de couleur, petits points, défauts d'émaillage) ne sont pas considérées comme des défauts et ne peuvent faire l'objet de réclamations.
- h. Une pièce cuite ne peut plus être modifiée ou corrigée.
- i. Si une pièce céramique se fissure ou se casse lors de l'émaillage ou de la cuisson, elle sera remplacée. Le Client pourra alors peindre une nouvelle pièce de substitution. Toutefois, le temps investi dans la création initiale ne pourra pas être compensé.

- j. Les pièces seront disponibles au retrait 10 jours après la session, à l'accueil de l'Entrepôt pendant les heures d'ouverture sur présentation obligatoire d'une photo de la pièce.
- k. Après 6 semaines à partir de la date de la session, les pièces non réclamées pourront être disposées librement par l'Entrepôt, sans garantie de disponibilité ni obligation de conservation.

## **7. Location de matériel**

En cas de perte du matériel loué par l'Entrepôt SA, la valeur à neuf de l'objet sera facturée à l'utilisateur.

## **8. Paiement**

- a. Les prestations achetées en caisse sur place et en ligne via la plateforme Qweekle doivent être payées sur le moment à l'aide des moyens de paiement à disposition.
- b. Dans le cas où L'Entrepôt SA autorise le paiement sur facture, les factures doivent être réglées au plus tard 30 jours après réception. Lorsque le paiement de la facture est échoué, L'Entrepôt procédera comme suit :
  - Premier rappel, après 30 jours de retard, aucun frais administratif
  - Deuxième rappel, après 15 jours supplémentaires de retard, 30 CHF de frais administratifs
  - Ouverture d'une procédure en poursuite

## **9. Annulation**

En cas d'annulation de la part du client, le calcul des frais d'annulation se calcule comme suit :

### **a. Pour les cours et les stages :**

- Entre 31 et 15 jours avant la date de début : 50% du montant total
- Entre 14 et 7 jours avant la date de début : 75% du montant total
- Entre 6 et 0 jours avant la date de début : 100% du montant total

### **b. Pour les anniversaires :**

Toute annulation d'un anniversaire déjà confirmé entraînera la facturation de CHF 90 CHF pour couvrir les frais administratifs.

### **c. Pour le Céramique & Café**

L'annulation ou le report de la session est possible jusqu'à 3 heures avant l'horaire prévu. Sur demande par e-mail ou téléphone, la session peut être reprogrammée ou remplacée par un bon de valeur équivalente.

Aucune exception ou justification ne sera prise en considération, sauf sur présentation d'un certificat médical

## **10. Droit de révocation**

Il n'existe pas de droit de révocation pour des prestations et bons cadeaux émis et payés en ligne.

### **11. Données des clients**

Toutes les données recueillies dans le cadre de nos relations contractuelles sont traitées par nos soins, enregistrées dans la base de données et utilisées à nos propres fins. Vous pouvez consulter notre [politique de protection des données](#).

### **12. Conditions finales**

La suppression ou l'invalidité d'une clause contenue dans ces conditions générales n'a aucune influence sur les autres clauses, lesquelles demeurent valides. Toute clause invalide sera remplacée par une nouvelle clause similaire dans les effets économiques en découlant.

### **13. Droit applicable / for juridique**

Les présentes conditions générales générale de vente sont exclusivement soumises au droit suisse. Le for juridique est fixé à Bulle, sous réserve des dispositions légales contraignantes.